



**AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**  
**(SERVICES CONSULTANTS)**

AMI : N° <sup>003</sup> /24/PR/ADET/DG/DAF/FP2E/SPM/SD du <sup>17/05/2024</sup>

**Recrutement d'un cabinet en vue de réaliser une étude pour la définition de standards techniques et de modèles de déploiement de la connectivité dans les établissements d'EFTP (Relance).**

**BJ-ADET-368412-CS-CQS**

**Pays :** République du Bénin

**Nom du Projet :** Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E)

**Code du Projet :** P175768

**Financement :** Banque mondiale

**Numéro du Don :** IDA N° D9450

**Référence SIGMAP :** PI\_UCP-FP2E\_81118

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu, dans le cadre de l'accord de Don IDA N° D9450 de l'Association Internationale de Développement (IDA) un appui financier pour la mise en œuvre du Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E). Le bénéficiaire exécutera, par l'intermédiaire de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), les première (1), deuxième (2) et quatrième (4) composantes partie (a) du Projet conformément aux dispositions de l'article V des Conditions Générales et de l'Annexe de l'accord de Projet et envisage d'utiliser une partie du montant de cet appui financier pour effectuer les paiements au titre du marché relatif au **recrutement d'un consultant (Cabinet)** en vue de réaliser une étude pour la définition de standards techniques et de modèles de déploiement de la connectivité dans les établissements d'EFTP.
2. La mission du Consultant (cabinet) est de définir les standards techniques et les modèles de déploiement de la connectivité dans les établissements d'EFTP. Pour ce faire, les tâches suivantes seront réalisées par le Consultant :
  - Etablir sur la base d'un ensemble de critères (nombre de groupes pédagogiques, effectifs des apprenants, normes et réglementations, etc.), une catégorisation des établissements ;
  - Réaliser un benchmark au niveau régional et international et proposer les standards des infrastructures réseaux de connectivité et des équipements associés à chaque catégorie d'établissements identifiée, de même que les critères de choix des différents modèles de connectivité liés. Cette définition de standards prendra notamment en compte :
    - la liste des besoins en infrastructures réseaux et équipements nécessaires au déploiement de la connectivité au profit de chaque catégorie d'établissements ;
    - la définition des modèles de connectivité et des modèles de salles numériques adaptés à chaque catégorie d'établissements et pour chaque modèle, élaborer un plan architectural assorti d'avant-projet sommaire ;



**KPADONOU D. Macchabées**  
Administrateur des Services Financiers





- La définition des besoins minimaux ou communs en plateformes numériques à même de soutenir l'accès au contenu pour les élèves et les enseignants ;
  - L'évaluation des besoins en ressources humaines et/ou compétences, suivant les modèles de connectivité.
  - Evaluer les coûts d'implémentation détaillés et globaux relatifs à la mise en place de la connectivité et des salles numériques pour chaque modèle identifié ;
  - Définir les modèles d'exploitation et économiques en mesure de soutenir la durabilité des investissements.
3. La mission sera réalisée pendant une durée totale estimée à **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date de réception de l'ordre de démarrage des services.
4. Les Consultants peuvent avoir plus d'informations au Secrétariat de l'ADET tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes à l'adresse ci-dessous. Les Termes de référence de la mission peuvent être consultés sur le site web de l'ADET : <https://www.adet.bj>.
- L'adresse à laquelle il est fait allusion est :  
**Secrétariat de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) sis à Cotonou, Quartier Ganhi, à côté de la Librairie Notre Dame, 4ème étage de l'immeuble COOP, Tél : (+229) 53 22 22 22; E-mail : secretariat\_adet@adet.bj; copie jaimontche@adet.bj.**
5. L'ADET invite les Consultants (firmes) éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des Services. Les Consultants (firmes) intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications et expériences pertinentes requises pour exécuter les services. Le dossier de manifestation d'intérêt comprendra :
- une lettre de manifestation d'intérêt rédigée en langue française précisant la mission dont le modèle est en annexe 1;
  - un dossier de présentation du Consultant (firme) comprenant au minimum : une copie certifiée conforme du registre de commerce et des statuts le cas échéant, définissant la forme juridique du cabinet, le détail des domaines d'intervention du Consultant (firme), l'organisation technique et managériale du Consultant (firme);
  - les expériences du Consultant (firme) accompagnées des **attestations de bonne fin d'exécution + extraits des contrats de marchés, etc.**
- Les cabinets peuvent s'associer avec d'autres cabinets sous forme de groupement de firmes ou d'un accord de sous-traitance en vue du renforcement de leurs qualifications. Dans le cas d'un Groupement, tous les partenaires du Groupement seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat, le cas échéant.
6. Le Consultant sera sélectionné par la méthode de « **Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC)** » décrite au paragraphe 7.11 de la Section VII du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de juillet 2016 révisé en novembre 2017, en août 2018, en novembre 2020 puis en septembre 2023.
- A l'issue de l'évaluation des références, le consultant classé premier sera invité à soumettre des propositions technique et financière aux fins de négociation.**
7. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de juillet 2016 révisé en novembre 2017, en

août 2018, en novembre 2020 puis en septembre 2023, qui décrivent la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

8. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française en trois (03) exemplaires physiques (1 original et 2 copies), et une version électronique scannée de l'original sur Clé USB portant la mention « Recrutement d'un Consultant (Cabinet) en vue de réaliser une étude pour la définition de standards techniques et de modèles de déploiement de la connectivité dans les établissements d'EFTP (Relance) » ou par courrier électronique (e-mail) doivent parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus, le ..... à 10 heures locales (heure de Cotonou GMT+1) au plus tard.

05 JUIN 2024

9. Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont :

**(i) Qualifications générales du consultant (20 points)**

Nombre d'années d'expériences dans la conduite d'études de projets d'infrastructures de télécommunications et d'équipements terminaux, ou d'ingénierie de projets de même type (05 ans à raison de 4 points /année d'expérience).

**(ii) Expériences du Consultant (70 points).**

- avoir réalisé au moins trois (03) missions d'études des projets d'infrastructures de télécommunications et d'équipements terminaux ou d'ingénierie de projets similaires (20 points par mission réalisée);
- avoir au moins une (01) expérience dans le domaine des services didactiques dans des pays en développement et émergents (10 points).

**(iii) Organisation technique et managériale (10 points)**

Les cabinets doivent fournir une présentation claire de leur organisation managériale et technique (organigramme à l'appui) présentant au moins les postes/Services ci-après et animés par un personnel permanent à savoir :

- Direction Générale du cabinet ou équivalent (4 points) ;
- Direction en charge de la planification et d'analyse ou équivalent (3 points) ;
- Direction Financière et Comptable ou équivalent (3 points).

**NB :** En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet ayant réalisé plus de missions d'études des projets d'infrastructures de télécommunications et d'équipements terminaux ou d'ingénierie de projets similaires sera privilégié.

Cotonou, le 17/05/2024

**Directeur Général**

BON A LANCER  
COMPTABLE



**Fructueux S. AHO**

**Annexe1 : Modèle de lettre de soumission**

À :

**Monsieur le Directeur Général de  
l'Agence de Développement de  
l'Enseignement Technique (ADET)  
COTONOU**

**Objet** : Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant (Cabinet) en vue de réaliser une étude pour la définition de standards techniques et de modèles de déploiement de la connectivité dans les établissements d'EFTP (Relance).

Monsieur le Directeur Général,

Nous, soussignés, \_\_\_\_\_, avons l'honneur de vous adresser ci-joint notre dossier de manifestation d'intérêt aux fins de notre sélection au titre de prestataire pré qualifié pour la mission suscitée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**BON A LANCER**  
**COMPTES**



## Annexe2 : Modèle Expériences du Consultant

[Fournir dans le tableau ci-dessous des informations sur chaque mission pertinente pour laquelle vous avez été officiellement recruté au titre du consultant pour accomplir des services de Consultants similaires à ceux mentionnés dans les Termes de référence de la présente].

Dénomination de la mission : _____	Montant approximatif du Contrat (en USD courant) : _____
Pays : Localisation dans le pays : _____	Durée de la mission (en mois) : _____
Nom du client : _____	
Adresse : _____	Montant approximatif des services (en USD courant) : _____
Date de début (mois/année) : Date d'achèvement (mois/année) : _____	Niveau d'effort fourni : _____
Description du projet : _____	
Description des services réellement fournis dans le cadre de la mission : _____	

Nom du Consultant : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_